



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°15 du 9 décembre 2003

## Spécial Comptes-Rendus

### Sommaire

<i>Comptes-rendus</i>	<i>pages</i>
Action du 5 décembre 2003	2
CTP du CNRS du 20 novembre	3 à 5

# ACTION du 5 décembre

## PARIS

500 Chercheurs, ITA et doctorants se sont rassemblés devant le ministère de la recherche à l'appel des organisations syndicales du CNRS. Une délégation a été reçue par des membres du cabinet de la Ministre.

### Les réponses

- Les retards de versement budgétaires CNRS : les 172 millions d'€ seraient versés en deux fois (113 millions en 2004 et 59 millions en 2005).

Pour l'INRA le retard de versement serait comblé dès 2004.

*Cela ne réglerait qu'une partie d'un problème bien plus grand : l'insuffisance chronique des budgets des organismes publics de recherche. Rappelons qu'il s'agit de sommes non versées sur le budget de 2002 !*

- Le ministère parle d'un « Plan pluriannuel de financement de la recherche » sans plus de précision.

*Ce sont les mêmes qui se sont empressés, lors de leur arrivée au pouvoir, d'annuler le Plan pluriannuel (insuffisant) de création d'emplois de titulaires engagé par le gouvernement précédent.*

- Ne comprend pas que nous considérons catastrophique le remplacement de postes de titulaires par des postes sur CDD « après tout nous maintenons l'emploi ».

*Quel mépris !*

- La prise en charge des cotisations par le budget des universités pour les doctorants bénéficiant de libéralités ne démarrera qu'à la rentrée universitaire 2004-2005. Les associations n'ont pas encore signé le protocole d'accord avec le ministère.

*Le nombre de doctorants qui en bénéficieront est extrêmement limité 300 sur, sans doute, plus de 2000 concernés par ces libéralités attribuées le plus souvent par les organisations caritatives !*

*Nous le voyons aucune mesure tendant à donner à la recherche publique les moyens de fonctionner et de remplir ses missions.*

*Tout au plus quelques mesures décidées pour tenter de désamorcer le mécontentement des personnels de la recherche.*

## Dans les autres régions :

(sur la base des infos reçues au siège du syndicat).

## TOULOUSE

Il y avait un peu plus de 150 personnes rassemblées devant la préfecture de Toulouse. L'initiative a été bien couverte par les médias (La Dépêche, Radio France, France 3).

Une délégation a été reçue à la préfecture.

Participation importante du SNTRS et contribution notable du SNCS.

## BORDEAUX

A Bordeaux à l'appel du SNTRS, SNCS, SGEN et du Collectif jeunes chercheurs 033, une centaine de manifestants s'est rassemblée devant la préfecture.

De nombreuses interviews (presse écrite et télévisée).

Une délégation a été reçue par un représentant du préfet. Entrevue courtoise, un compte rendu sera fait et transmis au ministère.

Un bon tiers de jeunes chercheurs, quelques patrons de labo parmi les manifestants.

Le SNTRS a assuré comme toujours l'essentiel de la propagande, rédaction, diffusion, tract papier et mail. Le Collectif Jeunes Chercheurs s'est occupé essentiellement des doctorants.

En fin de compte ce n'était pas mal, les jeunes chercheurs sont bien, ils ont bien parlé et ont l'air d'avoir envie de se défendre et de défendre les organismes.

## MONTPELLIER

Appel intersyndical pour 11h30, le 5 devant la préfecture.

Sur Montpellier nous sommes en situation délicate, deux jours après les grosses précipitations, les facs étaient fermées, beaucoup de gens étaient occupés par d'autres soucis.

Nous étions quand même 100 personnes devant le CNRS.

Nous avons demandé une entrevue au préfet, entrevue qui n'a pas été accordée car il y avait une cellule de crise, suite aux inondations sur le département.

Notre pétition a recueilli 274 signatures.

## RENNES

Environ 20 personnes étaient présentes au rassemblement de 13 h à la préfecture de Rennes.

80 signatures sur la pétition ont été recueillies et transmises au cabinet du préfet qui a reçu une délégation des personnels (SNTRS-CGT, SNCS, SGEN).

**Il est nécessaire de poursuivre l'action, par d'autres initiatives dès le début janvier, et en faisant signer massivement les pétitions initiées par notre syndicat :**

- moyens de la recherche,
- - bonifications enfants pour les femmes.

C'était le premier CTP présidé par B. Larroutou nouveau DG du CNRS.

En préalable, une information judiciaire demandée par le Parquet du Tribunal de Grande Instance des Hautes Alpes : le CNRS est convoqué devant le Tribunal Correctionnel de Gap pour homicide involontaire pour l'accident du téléphérique du Pic de Bure, qui avait fait 20 morts le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

## 1) Examen du Plan de Formation 2004-2006 ("Cap Formation 2006")

L. Flabbée (DRH) présente les grandes lignes du plan et rappelle les différentes étapes de son élaboration.

C'est le 4<sup>ème</sup> plan triennal après ceux de 1991-1993, 1994-1996, 1998-2000.

Les dépenses de formation ont évolué de 1,9% de la masse salariale en 1991 à 3,13% en 2003.

Le texte présenté (relativement court) ne récapitule pas tout ce qui doit se faire en formation mais signale les axes forts sur lesquels l'effort de formation doit principalement porter.

LF souligne le caractère "très concerté" de l'élaboration du projet puisque il a été précédé par 6 ateliers de réflexions et de propositions (2002 et 2003). Les amendements de la CNFP (Commission nationale de formation permanente) réunie le 7 novembre ont été transmis aux membres du CTP.

Les 3 grands axes du plan sont :

- La formation au service des priorités du Contrat d'Action Pluriannuel : favoriser l'interdisciplinarité ; valorisation et qualité ; construction européenne ; responsabilisation des acteurs.
- La formation au service de la carrière des agents : renforcer le suivi de la formation pour favoriser le développement des compétences ; promouvoir les actions d'aide à la conduite de projet d'évolution professionnelle ; favoriser les actions permettant le transfert des savoirs et des savoir-faire.
- L'ingénierie de la formation renforcée : préciser et coordonner le rôle des acteurs ; contractualiser avec les partenaires ; développer l'évaluation des résultats des actions et assurer une évaluation de la politique de formation ; améliorer le plan de formation d'unité ; assurer une assise aux formations nationales et donner une position aux formateurs ; élargir la palette pédagogique.

### Intervention de J. Léger (SNTRS-CGT)

Le SNTRS apprécie la méthode de travail de préparation en ateliers, ainsi que la volonté d'améliorer la lisibilité du dispositif de formation et le projet de création d'une "école". Il apprécie plus particulièrement l'introduction dans ce projet de la dimension "accompagnement des parcours individuels" qui est un premier pas vers la reconnaissance d'un droit individuel à la formation, droit qui vient, d'être reconnu dans le privé par un accord-cadre interprofessionnel que la CGT a signé.

Cependant, et c'est ce qui motivera le vote final, ce projet à

plusieurs défauts. En premier lieu il ne contient aucun engagement budgétaire. La phrase de l'introduction : "*ce développement sera soutenu, en maintenant, autant qu'il sera possible, la part de la masse salariale consacrée à la formation et en poursuivant l'effort amorcé avec la forte augmentation liée au premier plan triennal*" est loin de répondre à nos attentes.

La logique d'ensemble du texte est encore beaucoup trop une logique de gestion au service d'une stratégie définie d'en haut, stratégie que par ailleurs nous désapprouvons. Notre souhait est de développer beaucoup plus le droit individuel à l'élévation des compétences et des qualifications à l'initiative de l'agent. Pour nous, le CNRS devrait avant tout se soucier d'avoir les agents les mieux qualifiés possible pour développer la science.

### Interventions des autres syndicats.

Seul le SNCS-FSU est intervenu dans le même sens, soulignant que ce plan n'était qu'un accompagnement du Contrat d'objectifs (CAP) qu'ils rejetaient. Le SNCS désapprouve le concept de l'interdisciplinarité décidé a priori, l'introduction de la culture de projet, la conception d'un fonctionnement de la recherche très stérilisant, l'absence de réflexion de politique internationale ou notamment en Europe on s'adapte à ce qui est défini ailleurs. Il déplore, ainsi que tous les autres syndicats, l'absence d'engagement budgétaire.

Les autres (SGEN-CFDT, SNIRS-CGC, SNPTES-UNSA), en dehors de l'aspect "moyens" ne sont intervenus que sur des points particuliers (participation des partenaires universitaires, formation hygiène et sécurité, tutorat, évaluation des effets de la formation ...)

B. Larroutou dans la discussion qui a suivi les interventions liminaires a proposé des petites modifications qui amélioreraient le texte mais sans changer sa nature sur le fond. Cependant ces modifications ont transformé certaines intentions de vote.

Tous les amendements proposés par la CNFP ont été acceptés.

Le texte amendé (CNFP + B. Larroutou) sera transmis pour approbation définitive au prochain Conseil d'Administration (prévu le 5 décembre, puis reporté au 19 décembre 2003).

**Vote :** 2 contre (SNTRS), 2 Abstention (SNCS), 16 pour ( 4 SGEN, 1 SNIRS, 1 SNPCEN, 10 administration)

## 2) Nouvelles modalités d'attribution de la prime de fonctions informatiques

L. Flabbée présente le projet de note de cadrage qui répond à 2 contraintes :

- la concordance des textes réglementaires (Décret du 29/4/1971, Arrêté du 10/6/1982) avec l'évolution des métiers de l'informatique
- la multiplication de la demande (y compris devant le

Tribunal Administratif) des informaticiens pour bénéficier de la prime.

Le CNRS avait le choix entre : arrêter de distribuer cette prime ou redéfinir les critères de distribution.

Il y a actuellement 6 centres homologués comme "centre de traitement automatisé de l'information" (Centre de calcul de l'IN2P3, INIST, UREC, IDRIS, DSI Meudon et Toulouse, CCSD) et 186 agents qui bénéficient de cette prime (384 € en moyenne par mois).

A l'avenir, pour bénéficier de la prime il faudra à la fois être affecté dans un centre homologué et satisfaire à un examen professionnel justifiant d'une qualification précise et exerçant une des fonctions prévues par le décret de 1971. La prime est entièrement modulable et soumise à l'appréciation de la "manière de servir" par le directeur d'unité.

L'homologation des centres de traitement se fera, pour 4 ans, auprès d'une commission d'homologation composée du directeur des systèmes d'information, du directeur des ressources humaines, de 2 IR experts de la Bap E, et d'un représentant de la CAP des IR.

La commission d'homologation examine également les demandes des agents et organise les examens professionnels (audition de 45' pour les IR et IE, 20' pour les AI et T).

Sont dispensés de l'examen professionnel les lauréats récents des concours externes sur profil de la Bap E et pour les lauréats des concours internes uniquement ceux sur postes affectés.

#### **Intervention de J. Omnès (SNTRS-CGT).**

Le SNTRS est par principe contre les primes de fonction et ou de caractère corporatiste car elles portent atteinte à l'unicité de la grille de la Fonction publique. Cependant il y a également un principe de réalité qu'il faut prendre en compte. Cette prime existe et nous ne demandons pas son abandon, même si elle est source de discrimination et de division entre les personnels. Nous nous abstenons dans ce vote, sauf si il y avait une remise en cause pour les 186 agents qui en bénéficient actuellement. Dans ce cas nous nous exprimerions contre.

Nous demandons qu'une négociation soit ouverte sur l'ensemble du système de primes au CNRS entre les organisations syndicales et l'administration, y compris l'ISFIC (Indemnité Spécifique pour Fonction d'Intérêt Collectif).

L'ensemble des organisations syndicales se retrouve sur une position identique : pas de remise en cause pour les bénéficiaires actuels.

Après discussion 2 amendements sont introduits :

- les actuels bénéficiaires de la prime sont dispensés de l'examen professionnel
- il est précisé que le représentant de la CAP des IR dans la commission d'homologation sera un élu.

Nous n'avons pas obtenu de réponse concernant l'homologation pour 4 ans et les conséquences potentielles, ni sur les noms des centres qui pourraient être introduits dans la liste. Le seul élément obtenu c'est que le fait que

dans une unité mixte les agents non CNRS bénéficient de cette prime (ex du LORIA à Nancy) ne sera pas un critère suffisant pour l'homologation.

**Vote :** 10 pour (Administration) 10 abstention (les syndicats).

#### **3) Remplacement des membres démissionnaires des commissions interdisciplinaires (CID)**

J. Bernard (Secrétaire général) introduit la discussion. Un certain nombre de membres élus de CID ont démissionné et rien n'a été prévu pratiquement pour leur remplacement. Le CNRS exclut de recourir à une élection parmi l'ensemble des sections concernées du Comité National. Il tient à ce que les remplacements soient effectifs pour les concours chercheurs de 2004. C'est un texte provisoire pour la durée restant à courir du mandat des CID.

En conséquence les modalités proposées sont : une élection par les membres de la CID d'un membre des sections du Comité national ayant fait acte de candidature.

Le SNTRS se déclare contre cette modification, d'abord parce qu'il était contre la création des CID et ensuite parce qu'il est contre tout système de cooptation. Il demande que des élections soient refaites. Pour la Commission 41 le suivant de liste pourrait être pris.

L'administration rappelle qu'il s'agissait d'une expérience sur laquelle un bilan sera fait. Au vu de ce bilan, les CID seront reconduits ou pas. S'il y a à nouveau des CID, il peut y avoir révision de leurs contours disciplinaires. Il s'agirait de recréation et non pas de reconduction.

**Vote :** 5 Abstention (3 SGEN, 2 SNCS), 2 contre (2 SNTRS), 13 pour (1 SNIRS, 1 SNPTES, 1 SGEN 10 Administration).

#### **4) Bilan des NOEMI 2003 et des concours externes**

856 NOEMI affichés et 305 pourvus, soit un rendement d'environ 35 % (le rendement des AFIP était d'environ 20%)

34% des postes affichés le sont en Bap H (secrétariat-gestion), 17 % en Bap C (sciences pour l'ingénieur), 15 % en Bap E (informatique), 15% en Bap A (techniques des sciences de la vie), 8,8% en Bap B (chimie et matériaux), 4,4% en Bap F (documentation), 2,8% en Bap G (bâtiment), 2,3% en Bap D (sciences humaines)

Les NOEMI pourvus sont 46,9% en Bap H, 15,4% en Bap E, 15,1% en Bap C, 10,8% en Bap A, 5,2% en Bap B, 3,6% en Bap F, 2,3% en Bap G et 0,7% en Bap D.

43% des NOEMI affichés ont été transformés en concours externes. 22% sont restés sans destination. Les autres ont permis les mutations (25%), les réintégrations (2%), les accueils en détachement (4%), les listes complémentaires des concours externes 2002 (2%), les concours précaires 2003 (2%).

Quelques commentaires ont été formulés par les uns et les autres, en particulier sur le grand nombre d'agent des services administratifs qui partaient vers les labos. Les raisons avancées par L. Flabbée sont à la fois le fait que ces

agents sont bien formés et qu'ils sont appréciés dans les labos. Des conditions de travail plus avantageuses ne sont pas niées.

La relance de la Commission mobilité a été faite une nouvelle fois. L. Flabbée le prévoit pour 2004.

Pour les concours externes, il y a eu 613 postes ouverts en 2003. 13 780 candidats ont effectué 34 478 candidatures. 7 concours ont été infructueux.

Parmi les lauréats on note 73 qui étaient déjà titulaires sur un poste CNRS de niveau inférieur et 183 qui étaient contractuels. Parmi les candidats il y avait 295 titulaires CNRS et 494 non titulaires CNRS.

**Les concours "Sapin"** (résorption de la précarité) ont eu un très faible rendement lié à la complexité de la procédure et des conditions à remplir. 47 candidatures seulement étaient recevables sur les 113 dossiers déposés.

24 postes seulement ont été pourvus sur les 50 ouverts.

Parmi les 15 concours infructueux (22 postes non pourvus) 3 concours n'ont eu aucune candidature.

Nous avons rappelé que nous étions opposés depuis le début à cette mascarade de soi-disant résorption de la précarité.

Tous les tableaux présentés sont disponibles sur demande au secrétariat du BN

#### 5) Bilan 2002 de la médecine de prévention

Un bilan quantitatif présenté par le nouveau médecin coordonnateur du CNRS, le Dr Monique Véron. On note une évolution positive sur les deux dernières années : le nombre de médecins est passé de 81 à 85, le nombre d'infirmières de 45 à 64, et celui des secrétaires médicales de 34 à 42.

L'effectif concerné par la médecine de prévention est de 28 593 agents. En 2002, 21 691 personnes ont été convoquées, 16 737 se sont rendues à la visite médicale. 97 % des agents CNRS sont soumis à SMP (surveillance médicale particulière). On regrette que le nombre de vaccinations ait baissé de 3 340 à 2 568 entre 2000 et 2002. Le nombre de fiches collectives de risques établies en 2002 s'élève à 58, dont 36 pour la seule DR 4 (Gif-Orsay), ce qui est très peu.

Le recensement des maladies professionnelles depuis 1995 indique une élévation du nombre de maladies liées à l'amiante (tableau 30) : 39 cas, dont 25 pour des agents ayant été exposés sur le site de Jussieu. Etant donné le délai de latence (jusqu'à 30 ans), ce nombre va progresser

dans les années à venir.

On note également une progression du nombre de congés de longue maladie : 148 femmes et 94 hommes en 2002. En revanche, les congés de longue durée sont en diminution : 107 femmes et 49 hommes en 2002.

#### 6) Divers

- B. Larroutourou s'engage à organiser tous les trimestres des rencontres avec les organisations syndicales, sur les sujets qu'ils voudront aborder.

- **Limite d'âge du concours CR2.** Malgré l'opposition de la direction du CNRS, le Ministère a décidé que le décret serait publié. A la demande du DG du CNRS, l'ouverture du concours aux gens nés en 1971 et après ne sera possible que pour le concours 2004. Il en a tenu compte pour la préparation de l'arrêté d'ouverture où il y aura un peu plus de CR2 que de CR1 par rapport à ce qui était prévu avant le débat interministériel sur la question. (Depuis le CTP le décret a été publié au Journal Officiel).

- **A propos des 172 M d'€ de la subvention d'Etat non versée en 2002,** le DG indique qu'il n'a encore reçu aucun engagement. Il a averti le ministère qu'il ne pourrait pas construire le budget 2004 sans le versement de cet arriéré. Il dit qu'il n'envisage aucune remontée d'AP en fin d'année.

- Etat d'avancement de la liste des unités pouvant bénéficier de l'attribution des **indemnités pour astreinte et sujétions particulières** : il reste encore 3 départements scientifiques qui n'ont pas fourni leurs listes. La DRH rappelle que pour que la circulaire soit appliquée, les règlements intérieurs d'unité doivent être validés.

- **Reconstitution de carrière des "floués de Durafour".** Le travail "énorme" (DRH dixit) est presque fini, les services chargés de cette reconstitution veulent finir avant Noël. Les rappels de traitement correspondant seront reportés au premier semestre 2004. Cela concerne 1467 agents.

- **Charte sur les CAP d'avancement.** Issue du groupe de réflexion syndicats - direction, cette charte devrait être validée en CTP en début d'année 2004.

- **Activité des CCR (comités consultatifs régionaux).** A ce jour, 6 sont en place. Pour 7 régions, les Délégués régionaux n'ont pas eu de réponse des organisations syndicales.

J. Léger, S. Toussaint-Leroy (titulaires)

J. Millet, J. Omnès (suppléant)